

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS SEPTEMBRE 2024

MOT DE LA DIRECTRICE :

Bonjour chers parents,

Mon nom est Mme Caroline Lussier. Depuis 2008 j'occupe des postes en direction. Je suis à la direction de l'école Sainte-Marie depuis juillet 2024. Avant mon arrivé à Sainte-Marie, j'occupais le poste de directrice à l'école de l'Aquarelle à Mont-St-Hilaire.

Je suis très heureuse de faire partie de l'équipe école Sainte-Marie. Je suis une personne disponible et à l'écoute, travaillant pour le bien-être et la réussite des élèves. Si vous avez besoin de me contacter, vous pouvez m'écrire à l'adresse suivante : caroline.lussier@cssp.gouv.qc.ca ou appeler au secrétariat de l'école pour prendre un rendez-vous.

Tous les mois, nous vous ferons parvenir un communiqué afin de vous informer de ce qui se passe à l'école. Il est donc important de bien le lire. Celui de septembre est toujours un peu plus volumineux, car nous avons plusieurs informations à vous transmettre afin de bien commencer l'année.

Toute l'équipe-école vous souhaite une excellente année 2024-2025 !

HORAIRE DE L'ÉCOLE :

Voici l'horaire de l'école pour tous les élèves :

8 h 00 : Arrivée des élèves marcheurs sur la cour

8 h 10 : Cloche du matin

8 h 15 : Début des cours de l'avant-midi

11 h 35 : Fin de cours de l'avant-midi - Dîner

12 h 55 : Arrivée des élèves marcheurs sur la cour

13 h 05 : Cloche de l'après-midi

13 h 10 : Début des cours de l'après-midi

15 h 30 : Fin de cours de l'après-midi



RESPECT DE L'HORAIRE

Le respect de l'horaire de l'école est très important pour permettre à votre enfant de bien amorcer sa journée. La routine s'installe au son de la cloche et sa présence à l'école est donc essentielle un peu avant. Il en va du déroulement harmonieux de toutes nos opérations : accueil et déplacement, prise des présences, etc. Une entrée sereine contribue au bien-être des enfants et à leurs bonnes dispositions aux apprentissages. Également, il vous est demandé d'éviter de passer chercher votre enfant avant la fin des classes et autant que possible, de prendre les rendez-vous à l'extérieur des heures de classe.

VISITEURS

Tous les visiteurs (parents ou autres) doivent sonner à la porte d'entrée principale. Les secrétaires y répondent par interphone. Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école ni sur la cour de récréation à moins d'avoir une autorisation.



ÉLÈVES MARCHEURS :

- Le matin, les élèves marcheurs sont attendus sur la cour d'école **à partir de 8 h**. Pour la sécurité de vos enfants, il est important qu'ils n'y accèdent **pas avant cette heure**, car seuls les élèves inscrits au service de garde y sont présents.
- Le midi, les élèves sont attendus sur la cour **à partir de 12 h 55**. Pour la sécurité de vos enfants, il est important qu'ils n'y accèdent **pas avant cette heure**, car seuls les élèves inscrits au service de garde y sont présents.

EFFETS PERSONNELS OUBLIÉS :

En cours d'année scolaire, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant n'oublie pas ses effets personnels (boîte à lunch, vêtements, ...). Cela vous évitera de venir lui porter au secrétariat.



Si vous devez apporter un objet à votre enfant, veuillez l'identifier et le laisser sur **la petite table, dans l'entrée de l'école**. Il n'est pas nécessaire de sonner. Les secrétaires passent régulièrement chercher les items.



Il n'est pas nécessaire de venir à l'école seulement pour une bouteille d'eau oubliée. Les fontaines d'eau sont fonctionnelles.

Il est très important que tous les objets scolaires et personnels de votre enfant soient bien identifiés à son nom. Dans le cas où votre enfant perdrait un objet à l'école, nous pourrions ainsi plus facilement le lui remettre. Si l'objet n'est pas identifié, il ira dans une boîte d'objets perdus et votre enfant aura la responsabilité d'aller vérifier s'il s'y trouve. Les objets perdus non réclamés sont remis à une œuvre de charité chaque mois.

DÉBARCADÈRE :

Les débarcadères se trouvent sur la rue Denault et sur la rue Oscar-Viau. **Les parents ne peuvent pas laisser leur enfant dans le stationnement de l'école.** Il en va de la sécurité des enfants puisque les autobus scolaires circulent dans le stationnement ainsi que les voitures des membres du personnel.

SERVICE DE GARDE :

- Le service de traiteur débutera le 09 septembre. Pour passer vos commandes, allez sur le site INNOVSANTÉ.CA.
- En aucun temps les parents sont admis sur la cour d'école. Vous devez passer à l'accueil, à la porte 6 et voir Josée pour récupérer votre enfant. Cette procédure est essentielle afin d'assurer la sécurité des enfants.
- Le service HOP HOP sera effectif le 03 septembre.

COUR D'ÉCOLE

Comme vous avez pu le constater, l'école a fait l'objet de travaux durant l'été. Nous avons été très heureux de pouvoir vous accueillir, avec votre ou vos enfant(s), dans notre nouvelle cour d'école pour la rentrée scolaire !

Nous sommes actuellement en attente du financement du ministère pour la 3^e phase du projet. Celle-ci comprendra l'ajout d'un parcours psychomoteur, d'une classe extérieure ainsi que d'une zone de détente ombragée.



Pour la zone des copeaux de bois, si vous aviez des jouets extérieurs de type camion tonka ou autre, (pas d'accessoires pour le sable) pouvant être utilisés pour jouer dans les copeaux de bois, dont vous ne vous servez plus nous serions preneurs.

ACTIVITÉS DE LA RENTRÉE

- Mercredi 4 septembre : Journée coiffure années 80 ou coiffure capotée.
- Jeudi 5 septembre : Journée FLUO.
- Vendredi 6 septembre : Déjeuner sur l'herbe à 8 h 25 (dans le parc devant l'école).

RETARDS OU ABSENCES DES ÉLÈVES :

Si votre enfant doit s'absenter de l'école ou pour indiquer un retard ou un départ hâtif, merci d'utiliser Mozaïk portail. Le secrétariat et l'enseignant seront avisés de l'absence. Vous trouverez la démarche dans le guide ci-dessous.



Guide_absences
Mozaïk_portail pare

*******Attention*******

Dans le cas où votre enfant s'absente pour toute la journée. Il n'est pas nécessaire d'informer le service de garde si vous utilisez Mozaïk car le service de garde sera informé.

Attention: Si votre enfant est inscrit au service de garde/dîneur et que vous devez venir le chercher pour le dîner ou après l'école, vous devez également aviser le service de garde de son absence.

450-461-5907 poste 6 ou un courriel garde.stemarie@cssp.gouv.qc.ca)

APPELS TÉLÉPHONIQUES

Lorsque vous appelez à l'école, s'il n'y a pas de réponse au secrétariat, laissez un message. Les secrétaires prennent les messages régulièrement. Il n'est pas nécessaire de rappeler plusieurs fois.

UTILISATION DE LA PLATEFORME TEAMS :

Le Centre de services scolaire a mis en ligne différents outils afin de vous familiariser avec l'utilisation de cette plateforme. Vous trouverez ces ressources [en cliquant ici](#).



PORTAIL MOZAÏK PARENTS

Sur le portail Mozaïk parents, vous trouverez toute l'information désirée pour suivre les progrès de votre enfant. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous demandons d'y créer votre compte. Si votre enfant fréquentait l'école Sainte-Marie l'année dernière, il n'est pas nécessaire de refaire cette procédure.

[Cliquez ici pour accéder au portail Mozaïk parents.](#)

[Cliquez ici pour voir la procédure pour créer votre compte.](#)

[Cliquez ici pour le guide aux parents](#)





ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS

Tous les parents de l'école sont conviés à l'Assemblée annuelle des parents qui aura lieu **le jeudi 12 septembre à 19 h au gymnase de l'école.**

L'assemblée annuelle des parents permettra d'élire les nouveaux membres parents du conseil d'établissement. De plus, nous accueillerons des membres de l'OPP qui vous partageront leur expérience et prendront en note les noms de personnes intéressées à se joindre à l'équipe.

Le conseil d'établissement est constitué d'un nombre égal de parents et de représentants du personnel de l'école. À l'école Sainte-Marie, nous y retrouvons : trois membres du personnel enseignant, un membre du personnel de soutien et quatre membres parents. Pour en savoir davantage sur ce que représente le conseil d'établissement et l'organisme de participation de parents, voici quelques informations tirées du fascicule numéro 2 « L'assemblée annuelle des parents : un moment crucial » publiées dans le cadre du programme de formation de la Fédération des comités de parents du Québec (2009) :

Le conseil d'établissement est un lieu de concertation des divers agents d'éducation d'une école, un lieu décisionnel pour les orientations de l'école et leur mise en application, un lieu d'expression des avis des parents sur l'encadrement des élèves, les règles de conduite et les mesures de sécurité et tout ce qui peut améliorer le fonctionnement de l'école.

Échanger, s'informer, consulter, représenter, étudier des dossiers et décider sont des actions qui vous interpellent? Optez pour le conseil d'établissement! Cette année, trois postes feront l'objet d'une élection.

L'organisme de participation de parents (OPP).

L'assemblée annuelle représente l'occasion pour les parents de décider de constituer ou non un organisme de participation de parents. L'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant (LIP, art. 96.2). La composition et le fonctionnement de l'OPP sont déterminés par l'assemblée des parents. Organiser, soutenir, informer, s'engager, développer des liens, collaborer, mettre son énergie au profit des élèves et des parents en vue d'améliorer la qualité de vie à l'école sont des activités qui vous intéressent? La mise en place d'un OPP pourrait vous intéresser.

L'OPP est un lieu exclusivement réservé aux parents, un lieu d'échange sur les moyens de réussite des jeunes et la vie de l'école, un lieu de soutien aux parents.

L'ordre du jour de la rencontre sera disponible sur place.



PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La prise des photographies scolaires aura lieu **le mardi 24 septembre** prochain. Lors de la prise de photo, votre enfant recevra un papier avec un code QR qui vous permettra de faire votre achat en ligne. Pour toute question concernant la photo scolaire vous devez communiquer directement avec l'agence photobanque, courriel : info@agencephotobanque.com ou par téléphone au 1-888-762-6663.

PRISE DE PRÉSENCE OFFICIELLE

Le 30 septembre 2024 est la journée de prise de présence officielle des élèves. Nous comptons sur la présence de tous les élèves. Toute absence devra être motivée par l'intermédiaire d'un formulaire qui vous sera envoyé si tel est le cas.

RAPPEL CONCERNANT L'UTILISATION DU CELLULAIRE ET AUTRES APPAREILS MOBILES PAR LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE :

L'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (tablette électronique, montre intelligente, ordinateur ou appareil photo) est interdite sur les lieux de l'école (intérieur et extérieur) pendant les heures de classe, ainsi que pendant les heures d'ouverture du service de garde et du service aux dineurs, sauf dans les cas suivants :

- Lors des modalités d'intervention pédagogique prise par l'enseignant.
- Si l'état de santé d'un élève le requiert et/ou si les besoins d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.

Ces deux situations devront être analysées par la direction de l'établissement.

À noter que l'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des appareils mobiles personnels. Si l'élève devait apporter son appareil, celui-ci doit demeurer dans le sac d'école. En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève. Celui-ci lui sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction pourrait être également imposée à l'élève.

Bon mois de septembre !